

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

2012.12. 27 : Système de télédétection du remplissage des points d'apport volontaire.

Convention avec la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC) pour l'implantation de bornes relais sur les châteaux d'eau.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Le lot 2 du nouveau marché de collecte de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc concerne la collecte en points d'apport volontaire et prévoit la mise en place d'un système de détection du taux de remplissage des bornes. Ce système permettra d'optimiser les trajets de collecte, de diminuer les fréquences de collecte des PAV et donc l'usure des bornes, et d'éviter le débordement des PAV.

La mise en place de ce système nécessite l'installation de bornes relais sur des points surélevés. Il est proposé d'utiliser à cet effet trois châteaux d'eau appartenant au SMG-SEVESC situés sur les communes suivantes :

- Bois-d'Arcy - Avenue Paul Vaillant Couturier ;
- Versailles – Avenue du Maréchal Moncey ;
- Le Chesnay.

L'installation d'antennes sur ces ouvrages requière la signature d'une convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la SEVESC, concessionnaire de service public du SMG-SEVESC, et l'acquittement d'une redevance de 2.000€ TTC/an/par antenne relais, soit un montant global de 6.000€ TTC/an.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention pour l'implantation de bornes relais sur les châteaux d'eau de la SEVESC ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer la convention pour l'implantation de bornes relais sur les châteaux d'eau de la SEVESC ;*
- 3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget 2013 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 637 : « autres impôts, taxes et assimilés » fonction 812 ;*
- 4) *charge le Président ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot', is written over the seal.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012